

ÉLEVAGE



Diagnostic autonomie alimentaire : raisonner son système fourrager

Pour viser l'autonomie fourragère et réduire les achats de concentrés

QUI EST CONCERNÉ ?

Éleveurs de ruminants, souhaitant analyser le fonctionnement technique de leur élevage. Notamment, ceux prêts à s'engager dans la démarche d'autonomie alimentaire soutenue par la Région Rhône-Alpes.

POUR QUELS OBJECTIFS ?

- Analyse de la cohérence du système fourrager vis-à-vis des besoins du troupeau.
- Rechercher l'adéquation entre les performances techniques et la rentabilité de l'exploitation par la diminution des coûts d'alimentation (achats fourrages et concentrés)

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Gagner en autonomie
- Permettre l'accès aux aides de la Région Rhône Alpes
- Rendre son système plus cohérent

NOS ATOUTS

- Expérience des conseillers dans les productions bovines, ovines et caprines.
- Conseillers agréés par la région Rhône-Alpes

NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

- **Première Visite de l'exploitation :**
 - Evaluation du potentiel de production de l'exploitation
 - Prise de données techniques (gestion des surfaces fourragères, complémentation, niveau de production) et économiques (résultats comptables)
 - Calcul des consommations de fourrages et de concentrés
 - Vérification de la cohérence
- **Au bureau :**
 - Poursuite de la réalisation du diagnostic sur fiche de calcul Excel régionale.
- **Deuxième visite de l'exploitation :**
 - Finalisation du diagnostic avec formulation des préconisations techniques (assolement) et des investissements à réaliser.

LES INTERVENANTS :

Les conseillers de la Chambre d'Agriculture de la Loire agréés par la Région Rhône-Alpes.

DURÉE :

De 1 à 3 mois pour le rendu.

TARIFS :

Prestation réalisée sur devis sur la base des tarifs en cours du catalogue des services.

LIVRABLES

- La synthèse du diagnostic et l'étude qui comprend :
 - Les préconisations techniques visant à plus d'autonomie, à mettre en oeuvre.
 - Les investissements aidés par la Région Rhône-Alpes à réaliser, pour les 3 années à venir, à l'échelle de l'exploitation.

NOS RÉFÉRENCES

Conseils réalisés dans le département par les conseillers de la Chambre d'Agriculture de la Loire.

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- **Nos valeurs :** le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation

CONTACT :

LE CONSEILLER CHAMBRE D'AGRICULTURE : 04 77 92 12 12



3 Implantations proches de vous :

Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

